

L'an deux mille vingt, le lundi neuf mars, à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINT-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Madame et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Bernard LAVERGNE, Claude BINET, Jean-Pierre LORENZON, Francis DUTHIL, Jean-Pierre MOULY.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Germinal SALSENCH, Daniel GUIHARD, Xavier DOVILLEZ, Christian LAFOUGERE, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Denis GUILLOU, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Christian PEZZUTTI, Éric PECH, Michel MINGO, Alain DE VOS, Alain LERDU, Jacques DUBICKI, Francis GRAS, Jean-Claude VALADIER, François THOLLON POMMEROL, Jean-Louis MOLINIE, Nicole GERION-MOURGUET, Michèle DUCLERCQ, Dominique PASCUAL, Pascal DOUCET, Hubert TERRIGHI, Pierre IMBERT, Jean-Pierre CAUSERO, Éric GRASSET, Gilbert GUERIN, Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, Jean-Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILLA, Bruno ROSSETTO, Serge LARROCHE, Martial DESCHAMPS, Josiane DUFAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Marie GEORGES, Pierre CHAUVEL, Philippe CASTANIER, Paulette LABORDE, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Jean-Pierre PEROLARI, Georges RODIER, Rodolphe BERNOU, Daniel MARTET, Jean-Claude MAXANT, Andrée JARDEL, Élise IGOUNET, Jean-Robert GAROSTE, Paul BORDES, Jean-Paul DESTIEU, Jean-Jacques BEAUCE, Jean-Marc CHATRAS, Jacques VERDELET, Jean-Max MARTIN, Pascal BOUTAN, Jacques ECHEVERRIA, Jean-François GUILLOT, Joël BERNARD, Serge PERES, André APPARITIO, Max LEMARCHAND, Christian ROUSSEAU, Jean-Louis LALAUE, Jean-Michel SAINT-SIMON, Marie-Françoise DACHY, Raymond ZINEZI, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, Roger PERON, Jean-Marie GARY, Gérard FIX, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO, Jérôme BONNE, David GREEN, Serge LESCOMBE, Laurent BOLZER, William BALDI, Henri DE COLOMBEL, Henri GAVA, Patrick CARREGUES, Jean-Pierre DERC, Pascal DANDY, Serge COSTELLA, Maurice PIERRE, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Jean-Jacques TRICHEREAU, Roland SOCA, Roland MONTHEAU, Laurent CUBERTOU, Joël CHRETIEN, Aldo RUGGERI, Jean-Michel LAFFARGUE, Christiane LAFAYE LAMBERT, Hélène DA ROS, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, Christophe ROUDIL, Francine LALETTE, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Pierre MALEYRAN, Didier RESSIOT, Daniel FORT, Michel SAVY, Christine MERLIN CHABOT, Serge FAUX, Michel LATASTE, Silvano FAELLA, Gérard BONNE, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Bernard RICCI, Jean-Michel POIGNANT, Guy BALANCIE, Claude MARIN, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel NAY, Jean-Louis BONETTI, Thérèse SANIAL, Jean-Jacques BAZZON, Éric CASSAGNE, Bruno BUISSON, Alain PIERMARINI, Jean-Pierre CALMEL, Joël BRAZZOROTTO, Daniel RENTENIER, Gilles GUERIN, Serge CADRET, Bernard PATISSOU, Gilles TOVO, Jean-Pierre VICINI, Didier BALSAC, Jean-Claude LOUIT, Jean-François PECQUEUR, Marie-Thérèse POUCOU, Guy-Frédéric ALBASI, André BONNEILH, Michel CREHEN, Arnaud DALLIES, Francis PINASSEAU, Bernard SENGES, Philippe DOMAGALA, Gérard LAFON, Denis CALVET, Jean-Pierre CHALAH, Annie LACQUE, Lionel FEUILLAS, Christian PAJOT, Annie ZOIA et Michèle AUTIPOUT.

Assistaient également à la réunion :

Michel GRIMAUD (suppléant à Allemans du Dropt), Anne LESIMPLE (suppléante à La Sauvetat du Dropt), Yves FLAGES (suppléant à Lamontjoie), Patrick POURCEL (suppléant à Laroque Timbaut), Daniel BORDENEUVE (suppléant à Mauvezin sur Gupie), Michel WEHR (suppléant à Port Ste Marie) et Françoise FANALS (adjointe à Calignac).

Étaient absents ou excusés :

Patrick CASSANY, Michel BROUSSE, Silvio GUINGAN, Carmela GERI, Pascal CUCCHI, Daniel BAURY, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Jean-Charles ROUJOL, Annie REIMHERR, Bernard VERGNES, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Marie QUEYREL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Marc DE LAVENERE-LUSSAN, Serge GAROSTE, Guy SIMEONI, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Julie CASTILLO, Thierry MEILLIER, Line LALAUERIE, Philippe HUVELLE, Joël TESSANDIER, Pierre SICAUD, Marie-Françoise CARLES, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Jean-Claude CAVAILLE, Gérard

DELCOUSTAL, Rémi MOREAU, Sylvie COSTA, Didier CAYSSILLE, Michel MASSET, Yolande MARIA, Marius DAL CIN, Chantal MAURES, Sylvain DA DALT, Gérard GOUPIL, Nicolas RAVEL, Jean-Louis COSTES, Pierre LAPEYRE, Péire BOISSIERE, Jean-Marie LOUVEL, Michel MORISSET, Chrystel COLMAGRO, Nicole BERNADET, Serge CONSTANTIN, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Christian DIEUDONNE, Thierry MARTY, Alain GIBRAT, Christian BROCHEC, Joëlle LABADIE, Jean MARBOUTIN, Marie-France VILLES, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Isabelle LABONNE, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, Michel HOSPITAL, Jean-Christophe DALLA SANTA, Thierry BOUQUET, Daniel PINEDE, François BOUYOU, Pascal DE BRITO, Claude ETIENNE, Michel LABAT, Dominique BOUISSIERE, André MESSINES, Michel PAGES, Michelle LAFOZ, Marie-Noëlle FAURE, Jean-François SEGALA, Frédéric PENETIER, Georges-Robert PINIELLO, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Michel GARRIGUES, Gérard MULLER, Michel DAROUMAN, Jean-Pierre ADAM, Pascale LAMOINE, Christelle PELLEGRIN, Françoise SCHUSTER, Jean GRANADOS, Céline LABBE, Jean-Michel MESSI, Marie-Claude VINCENZI, Michel DAYNES, Yves LOUBAT, Joël BUCHARD, René ORTYL, Gilles BONHOURE, Michel DE LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Jean-Paul GLORYS, Yves MAHIEU, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Jean-Claude MALCAYRAN, Christian ROBERT, Joël SCIE, André FERNANDEZ, Éric DEMARIA, Alain ARMILHAC, Janick CAZETTE, Francis DA ROS, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Alain BROUILLET, Didier SOUBIRON, Denis DUTEIL, Jean-Luc MUCHA, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Philippe LEYGUES, Alain CLAVERIE, Bernard SPERANDIO, Régine POVEDA, Pierre GRANGE et Jean-Paul BOUCHER.

Les services du Syndicat étaient représentés par : Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Marion BAZINETTE (Directrice Adjointe Technique), Laurent CASONATO (Responsable du service Technique), Christophe DUBREL, Romain DUPOUY, Hugo MARCHESIN, Rémi PAIRAUD, Olivier PROUZET (Service Technique), Barbara LACOSTE et Emmanuelle ROY (Service Règlementation), Nicolas BABIN (Responsable des Régies), Sarah DAURIOS, Solenne TRIBAK et Marie-Claude VILLENEUVE (Service Administratif Régies), Corinne ZORZI (Responsable Administration Générale, Marchés Publics et Foncier), Lionel SEMPÉ (Service Contrôle des contrats DSP), Alexandra BRAAK (Responsable SPANC), Dany BALLEROY, Laurie GAILLARD, Vanessa MADUBOST et Cathy SERRET (Service Finances - Comptabilité) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BOUTAN.

Madame la Présidente remercie tous les délégués présents.

Le Procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Gestion des services publics
- Finances
- Administration Générale

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibérations n° 20-006-C à 20-011-C

1. Choix du mode de gestion du service public eau potable des communes de Xaintrailles et Montgaillard :

Conformément à la réglementation, il appartient à l'assemblée de déterminer le mode de gestion des services à l'issue des contrats et sur le périmètre correspondant. Après avoir entendu la présentation du Directeur, le Comité a été appelé en séance à se prononcer sur un passage en régie au 1^{er} janvier 2021, après avoir recueilli les avis de la commission territoriale de l'Albret le 16 janvier 2020 et de la CCSPL le 18 février 2020.

➤ **Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité des membres présents (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention) le passage en régie du service public eau potable de Xaintrailles et Montgaillard au 1^{er} janvier 2021.**

2. Choix du mode de gestion du service public eau potable de la commune de Nicole

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable de la commune de Nicole a été transférée à EAU47 par la communauté de communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas dont elle fait partie. Cette compétence était gérée en régie communale.

Conformément à la réglementation, il appartient à l'assemblée de déterminer le mode de gestion des services et de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local après avis de la CCSPL du 18 février 2020.

Il a été proposé d'intégrer, à compter du 1^{er} juillet 2020, cette commune dans le contrat de délégation des services publics eau potable et assainissement collectif d'Aiguillon signé avec AGUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Gérard PENIDON précise que le projet d'avenant sera proposé au prochain Comité, après avoir consulté le délégataire.



La présentation du Directeur indique que la redevance moyenne (pour une base de 120 m³) du service eau potable pour la commune de Nicole serait de 2,50 € TTC en DSP contre 2,80 € actuellement en régie. M. GUÉRIN, délégué de la commune de DAUSSE se demande si l'on peut parler de ce tarif à 2,50 € alors que demain une harmonisation des tarifs devrait intervenir. Il risque de diminuer aujourd'hui pour augmenter d'ici peu. Gérard PÉNIDON indique qu'il s'agit uniquement d'un élément de réflexion mais que les membres de l'Assemblée ne sont pas interrogés sur ce tarif mais uniquement sur le mode de gestion. Le tarif sera voté lors d'un prochain Comité. Une réflexion sur l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire sera proposée à ce moment-là. Il précise qu'un juste équilibre entre les besoins de trésorerie pour les travaux, la capacité de désendettement (avoir recours à plus d'emprunts), ... est à trouver afin de voir si les recettes (donc les prix) peuvent être réduites. Madame la Présidente rappelle qu'il faut garder en tête le programme de recherche des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) de l'Agence Régionale de Santé. Malgré le marché de travaux spécifique lancé cette année, le Syndicat devra être réactif face aux pressions de certains abonnés et collectivités.

➤ **Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité des membres présents (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention) le passage en délégation du service public d'eau potable de la commune de Nicole au 1^{er} juillet 2020 par une intégration au contrat de DSP avec AGUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.**

3. Choix du mode de gestion du service public eau potable du centre-ville de Trentels

En vue d'un éventuel transfert de la compétence eau potable par Trentels de son centre-ville pour le 1^{er} juillet 2020 et sous réserve de recevoir la délibération de son conseil municipal, le Comité a été amené à se prononcer sur le futur mode de gestion de ce service public, géré actuellement en régie communale, après avis de la CCSPL du 18 février 2020. Madame LE LANNIC propose d'ajourner ce point car la commune de Trentels n'a pas encore transféré sa compétence eau potable pour son centre-ville.

M. BONNEILH, délégué et Maire de TRENTLS, indique que lors de la dernière réunion du conseil municipal, le transfert à EAU47 de la compétence eau potable du centre-ville a été évoqué. A l'unanimité les élus ont validé cette possibilité mais souhaitent laisser le prochain conseil municipal se prononcer puisque ce transfert serait effectif au 1^{er} janvier 2021. L'ensemble des élus présents accepte le report de ce point à un prochain Comité, une fois la délibération du transfert reçue.

4. Choix des délégataires 2021-2032 : approbation des projets de contrats

Une procédure de consultation a été lancée début 2019, conformément à la délibération du Comité syndical en date du 28 février 2019 selon les lots suivants :

- Lot 1 : Assainissement collectif : Territoires de la Brame, du Nord du Lot (avec intégration de Clairac et Trentels), du Nord de Marmande et du Sud du Lot,
- Lot 2 : Assainissement collectif : secteur du Fumelois,

Pour rappel, à l'issue de la consultation, ces lots n'ont pas pu être attribués lors du Comité du 18 novembre 2019, faute de candidat. Les contrats en cours ont donc été prolongés jusqu'au 31 décembre 2020 par avenant.

Après avoir relancé la procédure, le Comité syndical a été appelé en séance à se prononcer sur le **choix des délégataires** (Art. L 1441-1 du CGCT) pour ces deux délégations. Conformément à la réglementation (art. L1411-5 du CGCT), le **Rapport de présentation** établi par Madame la Présidente au terme des négociations a été transmis aux membres du Comité syndical avec la convocation, indiquant les motifs du choix des sociétés retenues et l'économie générale des contrats.

En ce qui concerne le lot 1, le Directeur précise que certains critères ont été revus comme la limitation d'attribution à une même entreprise, les prix libres ou une variante obligatoire : l'ajustement tarifaire progressif jusqu'en 2026 pour les usagers de Clairac, Miramont de Guyenne et Trentels. Par ailleurs, il est rappelé que la durée proposée du contrat est de 12 douze ans et les critères d'attribution sont les suivants :

- Montant de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (abonnement et consommation) : ... 30 %
- Valeur technique générale de l'offre : 25 %
- Valeur économique générale de l'offre : 20 %
- Amélioration de la performance technique du service : 15 %
- Respect de l'utilisateur : 10 %

Gérard PENIDON informe les membres présents que quatre candidats (AGUR, SAUR, SUEZ, VEOLIA) ont été retenus et maintenus jusqu'au bout des négociations. L'offre de la société AGUR a été classée en-tête : l'offre de base 92,7 points et l'offre avec la variante 91,5 points. Cette dernière est économiquement la plus avantageuse, il s'agit également de la meilleure offre de service. Une légère baisse tarifaire est proposée pour les communes historiques d'EAU47 (-5%). De plus, l'ajustement tarifaire proposé est cohérent. La RMDP actualisable s'élève à 2 320 k€ HT/an. Le Directeur précise que le prix proposé est très proche de celui qui avait été fixé lors de la première consultation.

Madame la Présidente informe que la société AGUR propose, en plus du prix, des nouveautés techniques. Elle propose de retenir l'offre de la société AGUR.

M. FLORIO, délégué de MONFLANQUIN, souhaite savoir si l'agence SAUR présente actuellement sur MONFLANQUIN sera toujours présente malgré le changement de délégataire. Madame la Présidente rappelle que la loi impose le transfert des agents de l'ancien délégataire au nouveau. Ainsi l'agence sera maintenue. Gérard PENIDON précise que SAUR, qui gère le service eau potable sur ce même territoire facturera les deux services.

M. DUFOURG, délégué de FAUILLET, indique que les différences entre les quatre offres sont très minimes et que de nombreux agents seront impactés. C'est un peu perturbant car on connaît les anciens agents. Le Directeur rappelle que les agents de l'ancien délégataire seront transférés au nouveau, ils connaissent bien le secteur. Le Syndicat a désormais du recul pour avoir connu récemment cette situation sur d'autres contrats (le Villeneuvois à AGUR ou VEOLIA à la régie de l'Albret). Les transitions se sont toujours bien passées et les habitudes n'ont pas véritablement été modifiées.

Au sujet du lot 2, le Directeur précise que deux candidats ont déposés une offre : AGUR et SAUR. Les deux ont été auditionnés une fois et maintenus jusqu'au bout des négociations. L'offre de SAUR a atteint 89 points contre 88,1 points pour AGUR. L'offre de SAUR est économiquement la plus avantageuse. Les tarifs proposés par les deux sociétés sont en hausses mais celui de SAUR affiche une augmentation moins importante : 3,11 € TTC contre 2,67 € actuellement. La RMDP actualisable est de 560 k€ HT/an.

Madame la Présidente propose de retenir l'offre de la société SAUR.

Par ailleurs, elle tient à remercier le travail du service de DSP du Syndicat ainsi que le Directeur pour leur travail sur ces consultations.

➤ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'attribution du lot 1 Assainissement collectif des territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot à la société AGUR à compter du 1^{er} janvier 2021 ainsi que le projet de contrat suivant l'offre avec la variante (171 voix pour, 0 contre et 0 abstention).**

➤ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'attribution du lot 2 Assainissement collectif du secteur du Fumélois à la société SAUR à compter du 1^{er} janvier 2021 ainsi que le projet de contrat (171 voix pour, 0 contre et 0 abstention).**

5. Avenant aux contrats de délégation de service public concernés par le reversement d'une RMDP

Il est apparu nécessaire de modifier l'article des contrats initiaux de délégation relatif à l'actualisation de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine syndical (RMDP) :

TERRITOIRE	SERVICE PUBLIC	DÉLÉGATAIRE	DATE DÉBUT CONTRAT	N° ARTICLE
Villeneuvois	Eau potable	AGUR	01.01.2018	8.3
Brame / Nord du Lot / Nord de Marmande / Sud du Lot	Eau potable	SAUR	01.01.2019	8.3
Commune d'Aiguillon	Eau potable et Assainissement collectif	AGUR	01.01.2020	8.8
Penne-St Sylvestre / Tournon	Assainissement collectif	AGUR	01.01.2020	8.8

Le Comité a été appelé à préciser ces articles comme suit :

« Le versement de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine Syndical s'effectuera chaque année en deux versements, dans les conditions suivantes :

Un premier versement correspondant à 50% ~~de la valeur de la redevance actualisée~~ **de la valeur de la RMDP** de l'année précédente, au plus tard le 31 mai ;

Un second versement, au plus tard le 31 octobre, correspondant **au solde de la RMDP à 50% de la valeur de la redevance actualisée** **calculée sur la base des valeurs établies conjointement avant le 15 juin.** »

➤ **Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité des membres présents (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention) les avenants aux contrats de DSP concernés par le reversement d'une Redevance de Mise à Disposition du patrimoine comme indiqué ci-dessus.**

L'ensemble des éléments chiffrés relatifs au Compte administratif 2019 et au Budget Primitif 2020 a été adressé à chaque délégué dans le dossier annexé à la convocation de la réunion, et intitulé « Documents budgétaires : Comptes administratifs 2019 et Budgets primitifs 2020 ». Le diaporama présenté par Nathalie CLARISSOU sera accessible sur l'Extranet du Syndicat Eau47, rubrique PV Comité du 09/03/2020.

6. Approbation des Comptes administratifs 2019

Le Comité syndical a été appelé à examiner et à approuver les Comptes Administratifs 2019 pour chaque budget repris dans le tableau ci-dessous :

SYNTHESE : RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2019

	Budget principal EAU47	EAU POTABLE	ASS. COLLECTIF	Budgets annexes REGIE EAU POTABLE	REGIE ASS. COLLECTIF	ASS. NON COLLECTIF	SOLIDARITE
Résultats :							
Fonctionnement	683 030,47 €	9 923 899,22 €	3 032 102,97 €	1 124 056,85 €	1 384 318,78 €	1 825 368,58 €	97 168,07 €
Investissement	287 461,30 €	1 589 156,44 €	1 161 589,60 €	402 173,85 €	155 586,59 €	133 301,67 €	0 €
Clôture	970 491,77 €	11 513 055,66 €	4 193 692,57 €	1 526 230,70 €	1 539 905,37 €	1 958 670,25 €	97 168,07 €
Restes à réaliser (RAR)	0 €	-5 345 092 €	-2 975 043,00 €	+65 691,00 €	-110 129,00 €	0 €	0 €

Madame la Présidente, Geneviève LE LANNIC, sort de la salle et M. COUREAU, 1^{er} Vice-Président, soumet les Comptes Administratifs 2019 au vote.

➤ Le Comité syndical a approuvé les comptes Administratifs ci-dessus à l'unanimité des membres présents (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

7. Approbation des Comptes de gestion 2019

Le Comité syndical a approuvé les résultats des Comptes de gestion 2019 dressés par le comptable du syndicat (DGFIP), pour les budgets susnommés.

➤ Les opérations budgétaires en dépenses et en recettes étant en stricte concordance avec les données des Comptes Administratifs, le Comité syndical a adopté à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

8. Affectation des résultats 2019

Après l'approbation des Comptes administratifs 2019, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire 2020, le Comité syndical a statué sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 pour les budgets susnommés suivant le tableau ci-après :

BUDGETS	RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019	AFFECTATIONS SUR 2020	
		Recettes de Fonctionnement (002)	Recettes d'Investissement (1068)
Principal	683 030,47 €	683 030,47 €	0 €
Annexe Eau Potable	9 923 899,22 €	6 167 963,66 €	3 755 935,56 €
Annexe Asst Collectif	3 032 102,97 €	532 102,97 €	2 500 000,00 €
Annexe Régie Eau Potable	1 124 056,85 €	1 124 056,85 €	0 €
Annexe Régie Asst Collectif	1 384 318,78 €	1 384 318,78 €	0 €

Annexe Asst Non Collectif	1 825 368,58 €	1 825 368,58 €	0 €
Annexe Solidarité	97 168,07 €	97 168,07 €	0 €

M. DE COLOMBEL, délégué de Montgaillard, remarque que l'excédent représente environ 20 000 000 €. Il souhaite savoir si cette réserve ne permettrait pas de modifier le tarif de l'eau.

M. PÉNIDON rappelle que l'ajustement des prix sera fait mais il faut prendre le temps de le calculer au plus juste. De plus, les restes à réaliser représentent 14 000 000 € et les travaux à effectuer sur 2020 s'élèvent à environ 40 000 000 €. Le Syndicat du Nord du Lot a fait l'expérience il y a quelques années et un an après avoir diminué les prix, les élus ont dû voter une augmentation.

Le Directeur remercie les équipes d'EAU47 pour leur taux de réalisation des travaux en 2019.

➤ **Le Comité syndical a adopté à l'unanimité des membres présents les affectations des résultats 2019 (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention).**

9. Adoption du tarif 2020 de l'adhésion des collectivités adhérentes

Le Comité syndical a été appelé à adopter le tarif 2020 relatif à l'adhésion des collectivités à EAU47 (au titre de l'article 2.1. de ses statuts), en le maintenant à 1 €/ branchement AEP.

Les collectivités adhérentes concernées par cette participation sont les suivantes :

- Syndicat de Cocumont
- Syndicat de la Lémance

Pour l'exercice 2020, le montant prévisionnel total de ces participations s'élève à 14 000 €.

➤ **Le Comité syndical a adopté à l'unanimité des membres présents la reconduction du tarif de l'adhésion des collectivités adhérentes à 1 € par branchement AEP (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

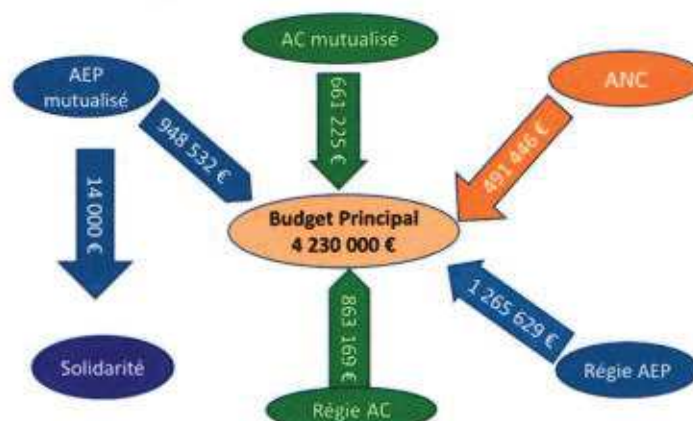
10. Vote des Budgets primitifs et Mouvements Inter-Budgets 2020

Le Comité syndical a été appelé à voter le Budget Primitif 2020, pour l'ensemble des budgets susnommés, et les Mouvements Inter-Budgets (MIB) correspondants selon les propositions annexées à la présente note.

Il est rappelé que les tarifs applicables en 2020 (et notamment le montant des redevances) ont été déterminés lors de la séance du 18 novembre 2019, et que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu le 30 janvier 2020.

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	4 929 030 €	4 929 030 €	413 031 €	413 031 €
Eau Potable mutualisé	16 140 725 €	16 140 725 €	30 746 913 €	30 746 913 €
AC mutualisé	6 343 224 €	6 343 224 €	31 018 779 €	31 018 779 €
Régie Eau Potable	5 095 526 €	5 095 526 €	2 095 328 €	2 095 328 €
Régie AC	4 207 548 €	4 207 548 €	258 129 €	258 129 €
Assainissement Non Collectif	2 534 528 €	2 534 528 €	137 976 €	137 976 €
Solidarité	114 368 €	114 368 €	0 €	0 €
TOTAL	39 364 949 €	39 364 949 €	64 670 156 €	64 670 156 €

Les Mouvements Inter-Budgets (MIB) 2020



M. GUÉRIN, délégué de DAUSSE, félicite le Syndicat EAU47 pour cette tenue de compte très rassurante. Par ailleurs il souhaite connaître le montant de l'emprunt réalisé.

M. PÉNIDON lui rappelle que les emprunts effectués sont souvent des emprunts d'équilibre et que l'ensemble des travaux prévisionnels n'est jamais réalisé en totalité. De plus, lors du montage du budget, toutes les recettes réelles ne sont pas encore connues. Pour l'année 2020, 40 000 000 € de travaux sont prévus en eau potable et assainissement. Même si 75 % sont réalisés, le Syndicat n'aura pas besoin de 40 000 000 €. Certains emprunts sont effectués que si besoin au cours de l'année, en fonction du déroulement des opérations. En ce qui concerne celui des bâtiments de la régie de Casteljaloux, l'emprunt correspondra au montant exact des travaux.

Mme la Présidente rappelle que chaque emprunt est affecté, ainsi, si une collectivité souhaite reprendre une compétence, elle reprendra également l'emprunt qui correspond s'il y a.

➤ **Le Comité syndical a adopté à l'unanimité des membres présents les budgets primitifs 2020 (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention).**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 20-042-C

11. Approbation des transferts de compétences : Syndicat Intercommunal Nord-Séoune et Trentels (centre-ville) à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Le Comité syndical est amené à approuver la demande de transfert à Eau47 suivante :

Commune ou EPCI-FP	Compétence transférée pour les nouvelles communes			Territoire de rattachement	Date délibération collectivités
	AEP	AC	ANC		
Syndicat Intercommunal Nord-Séoune : Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, Valeilles (AEP déjà à Eau47)	X	X		Lot Amont 47	03/02/2020

Lors de l'envoi de la convocation, il était question du transfert du centre-ville de la commune de Trentels. Comme vu précédemment au point 3, le conseil municipal de Trentels a fait le choix d'attendre les prochaines élections municipales avant de se prononcer sur ce transfert. L'ensemble des élus d'EAU47 présents a validé le report de l'approbation du transfert de la compétence eau potable de Trentels centre-ville au 1^{er} janvier 2021 à un prochain Comité.

Le Directeur précise que ce transfert entraînera :

- le maintien du contrat de délégation du service public eau potable avec VEOLIA EAU (2016-2027),
- le passage en DSP du service d'assainissement collectif, exploité actuellement en régie,
- la mise à jour :
 - o de la liste des membres et compétences transférées, qui est annexée aux Statuts d'Eau47,
 - o de la liste des membres d'Eau47 par Territoire, qui est annexée au Règlement Intérieur.

Ces changements seront notifiés pour avis aux collectivités membres d'Eau47 dès réception des délibérations de transfert de ces collectivités (possibilité de se prononcer sur les transferts proposés dans un délai de 3 mois), avant validation du nouveau périmètre syndical par Arrêté préfectoral.

Mme LE LANNIC précise que le Syndicat Nord-Séoune n'est certes pas dans le même département mais que l'agence de l'eau est la même, cela ne pose donc pas de problème. Nous sommes face à une solidarité de bassin.

M. CRÉHEN, délégué de VALEILLES, remercie Mme LE LANNIC et M. PÉNIDON pour leur écoute et explique que ce transfert permettrait aux usagers de la commune d'harmoniser leurs tarifs puisqu'une partie était déjà à EAU47.

➤ **Le Comité syndical a adopté à l'unanimité des membres l'approbation du transfert des compétences AEP et AC du Syndicat Intercommunal Nord-Séoune à compter du 1^{er} janvier 2021 (171 voix pour, 0 contre, 0 abstention).**

12. Questions diverses

M. DUFOURG, délégué de FAUILLET, informe le Syndicat d'un problème avec le sous-traitant qui réalise les contrôles des installations d'assainissement non collectif. Ces fichiers ne sont pas exacts et le technicien recherche toujours les habitations.



MME BRAAK, responsable du service ANC, lui indique que le listing des installations à contrôler périodiquement est contrôlé avec la mairie, il s'agit de celui de l'eau potable.

Un élu souhaite savoir si, compte tenu des prochaines élections municipales, les prochaines convocations peuvent être adressées aux communes et non plus aux délégués.

Mme LE LANNIC indique que les délégués sont encore élus jusqu'au prochain renouvellement du Comité. De plus, les prochaines commissions territoriales permettront, avant le Comité d'installation des nouveaux délégués, de désigner les prétendants aux postes de Vice-Présidents, de membres du Bureau et des commissions diverses.

Par ailleurs, M. BINET, Vice-Président du territoire de la Porte des Landes et délégué d'ANZEX, remercie les équipes d'EAU47 pour leur travail et leur vigilance à respecter au mieux les intérêts des usagers.

Enfin, Mme la Présidente appelle l'ensemble des agents et salariés du Syndicat présents ainsi que les Vice-Présidents à la rejoindre et souhaite les remercier pour leurs collaborations pendant ce mandat. L'Assemblée applaudit.

INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPETENCES DÉLÉGUÉS

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

♦ **Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 7 janvier 2020 :**

- 🌿 Dégrèvement exceptionnel sur facture d'eau accordé à M. FONTANA à PINDERES suite problème suppression pour un montant de 486,86 € TTC
- 🌿 Servitude SDEE sur parcelle D578 à COURBIAC
- 🌿 Renouvellement convention d'occupation DP ORANGE à CAUZAC
- 🌿 Renouvellement convention d'occupation DP ORANGE à MONFLANQUIN
- 🌿 Renouvellement convention d'occupation DP ORANGE à LAUZUN
- 🌿 Renouvellement convention d'occupation DP ORANGE à CASTILLONNES
- 🌿 Renouvellement convention d'occupation DP ORANGE à CANCON
- 🌿 Renouvellement convention d'occupation DP ORANGE à MEZIN
- 🌿 Installation ORANGE château d'eau du Pinsan à ANZEX-LA REUNION
- 🌿 Servitude SDEE sur parcelle K 571 à CASTELJALOUX
- 🌿 Acquisition parcelle A911 appartenant à M. POLESE à ALLEMANS DU DROPT
- 🌿 Servitude NAVAILS à CASTELJALOUX et POMPOGNE
- 🌿 Servitude FURBEYRES à POMPOGNE
- 🌿 Servitude pour ENEDIS poste + câbles HTA à SAVIGNAC SUR LEYZE parcelle B663
- 🌿 Achat parcelle AD 509 à PINDERES appartenant à Mme LACOSTE
- 🌿 Achat parcelle AD 509 à PINDERES appartenant à Mme LACOSTE - ANNULE et REMPLACE la 20-015D
- 🌿 Modification n° 1 du marché de services n° 068/2018 concernant la mission de Coordination SPS pour la construction du bâtiment de la Régie d'exploitation Eau47 à CASTELJALOUX (Aucune incidence financière)
- 🌿 Attribution du marché de travaux n° 054/2019 concernant des travaux de réhabilitation de réservoirs d'eau potable sur le Territoire Syndical Eau47 en 3 lots - Lot n° 1 Réservoir de Bordessoule à CASTELJALOUX (SOC/MARTIN DOMINIQUE : 176 519 € HT) - Lot n° 2 Réservoir "Le Gat" à CALONGES (RESINA : 103 281,05 € HT) - Lot n° 3 Réservoir du Collège à NERAC (RESINA : 81 341,87 € HT)
- 🌿 Servitude LACOSTE à PINDERES
- 🌿 Remboursement à Monsieur Gérard PENIDON des frais d'achat du cadeau de départ en retraite de M. DELEAU (SAUR)
- 🌿 Attribution du marché de service n° 070-2019 – Interconnexion informatique des sites d'Agén, Casteljaloux et Nérac comprenant la Sécurisation et la maintenance pour 5 ans – à NOVENCI A2Informatique pour un montant de 80 436,00 € HT

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 11 h 45.

Le secrétaire de séance

M. Pascal BOUTAN

Comité Syndical

9 mars 2020

(CA 2019 – BP 2020)



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne





C.A. 2019

&

Affectations des résultats

Règles d'affectation du résultat

- 💧 Résultat excédentaire de la section de Fonctionnement
- 💧 Couverture minimum = Besoin de financement de la section d'Investissement (résultat de la section et solde des RAR)
- 💧 Part restante (au choix) :
 - Affectée en complément pour investissements nouveaux
 - Reportée en fonctionnement
- 💧 Délibération du Comité



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

C.A. 2019

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de clôture 2019 (€) - BUDGET PRINCIPAL

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	465 263,63	217 766,84	683 030,47

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	296 800,84	- 9 339,54	287 461,30

Excédent de clôture	970 491,77
---------------------	------------

	RAR 2019
EXCÉDENT/DEFICIT	0

Affectation du résultat 2019 - BUDGET PRINCIPAL

**EXCÉDENT CA 2019
DE FONCTIONNEMENT**

683 030,47

AFFECTATION EN INVESTISSEMENT

Compte 1068

0

REPRISE EN FONCTIONNEMENT

Compte 002

683 030,47



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

C.A. 2019

BUDGET AEP MUTUALISÉ

Résultat de clôture 2019 (€) - EAU POTABLE

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	5 560 441,50	4 363 457,72	9 923 899,22

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 7 733 403,14	9 322 559,58	1 589 156,44

Excédent de clôture	11 513 055,66
---------------------	---------------

	RAR 2019
DÉFICIT	- 5 345 092

Affectation du résultat 2019 - EAU POTABLE

EXCÉDENT CA 2019 DE FONCTIONNEMENT	9 923 899,22
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Compte 1068	3 755 935,56
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	6 167 963,66



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

C.A. 2019

BUDGET AC MUTUALISÉ

Résultat de clôture 2019 (€) - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	2 301 383,77	530 719,20	3 032 102,97

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 220 595,24	2 382 184,84	1 161 589,60

Excédent de clôture	4 193 692,57
---------------------	--------------

	RAR 2019
DEFICIT	- 2 975 043

Affectation du résultat 2019 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXCÉDENT CA 2019	3 032 102,97
DE FONCTIONNEMENT	
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	
Compte 1068	2 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT	
Compte 002	532 102,97



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

C.A. 2019

BUDGET RÉGIE AEP

Résultat de clôture 2019 (€) – Régie Eau Potable

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	211 474,44	912 582,41	1 124 056,85

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	77 039,79	325 134,06	402 173,85

Excédent de clôture	1 526 230,70
----------------------------	---------------------

	RAR 2019
DÉFICIT	65 691

Affectation du résultat 2019 – Régie Eau Potable

EXCÉDENT CA 2019	1 124 056,85
DE FONCTIONNEMENT	

AFFECTATION EN INVESTISSEMENT

Compte 1068	0,00
--------------------	-------------

REPRISE EN FONCTIONNEMENT

Compte 002	1 124 056,85
-------------------	---------------------



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

C.A. 2019

BUDGET RÉGIE AC

Résultat de clôture 2019 (€) – Régie AC

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	671 703,06	712 615,72	1 384 318,78

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	135 148,23	20 438,36	155 586,59

Excédent de clôture	1 539 905,37
--------------------------------	---------------------

	RAR 2019
DEFICIT/EXCEDENT	- 110 129

Affectation du résultat 2019 – Régie AC

EXCÉDENT CA 2019	1 384 318,78
DE FONCTIONNEMENT	
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	
Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT	
Compte 002	1 384 318,78



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

C.A. 2019

BUDGET ANC

Résultat de clôture 2019 (€) – ANC

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	- 104 425,29	1 929 793,87	1 825 368,58

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 5 044,72	128 256,95	133 301,67

Excédent de clôture	1 958 670,25
---------------------	--------------

	RAR 2019
DEFICIT / EXCEDENT	0

Affectation du résultat 2019 – ANC

EXCÉDENT CA 2018 DE FONCTIONNEMENT	1 825 368,58
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	1 825 368,58



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

C.A. 2019

BUDGET SOLIDARITÉ

Résultat de clôture 2019 (€) – SOLIDARITÉ

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	6 049,50	91 118,57	97 168,07

Excédent de clôture	97 168,07
------------------------	-----------

Affectation du résultat 2019 – SOLIDARITÉ

EXCÉDENT CA 2018	
DE FONCTIONNEMENT	97 168,07
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	
COMPTE 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT	
COMPTE 002	97 168,07

CA 2019 EAU 47 consolidés en €

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	3 054 087	3 737 118	666 267	953 729
Eau Mutualisé	7 359 694	17 283 594	13 926 268	15 515 425
AC mutualisé	3 809 672	6 841 775	8 898 623	10 060 212
Régie Eau	1 588 700	2 712 757	588 832	991 006
Régie AC	1 287 216	2 671 535	34 413	189 999
ANC	1 137 804	2 963 172	0	133 302
Solidarité	11 461	108 629	0	0
TOTAUX	18 248 634	36 318 579	24 114 403	27 843 672
Résultat/section	18 069 945		3 729 269	
Résultat clôture	21 799 214			
RAR cumulés	-8 364 573			
Résultats nets	13 434 642			



Approbation des comptes de gestion 2019

Approbation des comptes de gestion

-  1 compte de gestion par budget voté
-  Retracer les opérations budgétaires (présentation analogue à celle du CA)
-  Comporte :
 - Balance générale de tous les comptes
 - Bilan comptable
-  Stricte concordance entre compte de gestion et CA confirmée



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

Budgets Primitifs 2020



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

BP 2020

BUDGET PRINCIPAL

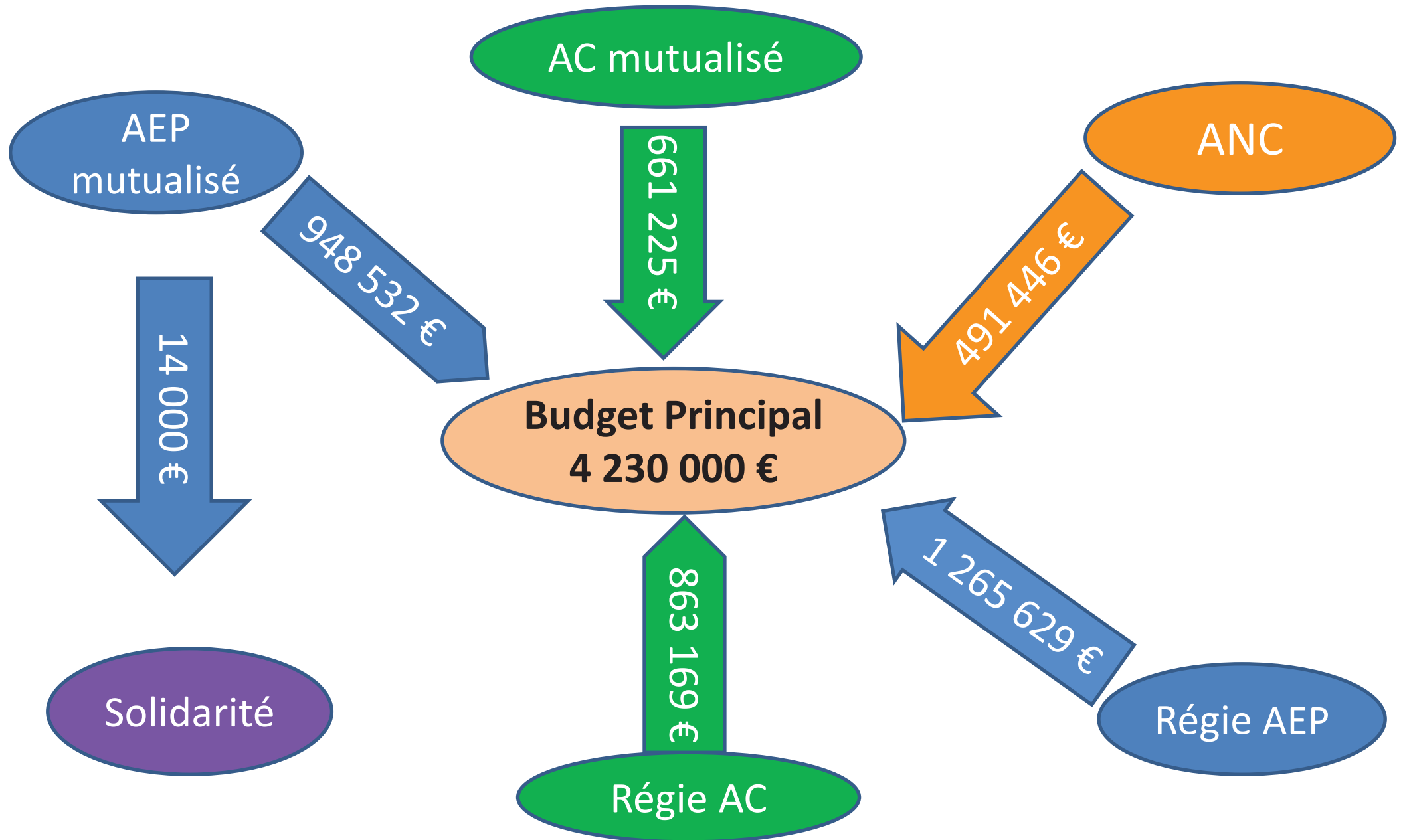
Budget Principal 2020



Adoption du tarif 2020 pour adhésion à EAU47

- Tarif inchangé :1 €/abonné eau potable
- Concerne les Syndicats de :
 - Cocumont
 - La Lémance
- Recette prévisionnelle de 14 000 €

Les Mouvements Inter-Budgets (MIB) 2020



BUDGET PRINCIPAL - Fonctionnement

Compte	INTITULÉS	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	812 190	382 277,56	884 993
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 598 400	2 474 125,71	3 628 000
65	Autres charges de gestion courante	132 000	121 778,54	132 100
66	Charges financières	2 938	2 938,00	2 890
67	Charges exceptionnelles	500	130,08	500
022	Dépenses imprévues	77 290	0,00	158 713
023	Virement à la section d'investissement	0	0,00	0
042	Opérations d'ordre de transfert	72 841	72 837,54	121 834
TOTAL DES DEPENSES		3 696 159	3 054 087,43	4 929 030

COMPTE	INTITULÉS	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		Budget	Réalisé	
013	Remboursement rémunération personnel	0	36 722,17	1 000
70	Vente de produits, prestation de services	3 461 310	3 461 488,50	4 230 000
74	Dotations, subventions et participations	17 083	19 411,00	14 000
77	Produits exceptionnels	0	595,66	1 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	217 766	217 766,84	683 030
TOTAL DES RECETTES		3 696 159	3 735 984,17	4 929 030

Budget Principal 2020

Dépenses de fonctionnement

 Charges à caractère général maîtrisées

 Masse salariale en hausse pour 2020 (+ 1M €)

- 10 agents VEOLIA transférés (régie Albret)
- 6 recrutements (agents exploitation + facturation)
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) = + 4 %

 Frais financiers constants

Budget Principal 2020

Recettes de fonctionnement



Adhésions

- Tarif inchangé : 1 €/abonné eau potable
- Concerne les Syndicats de :
 - Cocumont
 - La Lémance



Mouvements Inter Budgets (MIB)

- En hausse pour les 2 budgets annexes régie (masse salariale - extension du territoire)

BUDGET PRINCIPAL - Investissement

Comptes	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	0	61 180	61 180
20	Immobilisations incorporelles	0	55 000	55 000
21	Immobilisations corporelles	0	270 000	270 000
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	26 851	26 851
TOTAL DES DEPENSES		0	413 031	413 031

Comptes	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	10 000	10 000
002	Excédent d'investissement reporté	0	287 461	287 461
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0
040	Opérations d'ordre	0	115 570	115 570
TOTAL DES RECETTES		0	413 031	413 031

BUDGET PRINCIPAL 2020

Dépenses d'investissement



Nouveaux investissements 2020

- Travaux locaux siège EAU47 :
 - salle de repas → bureaux
 - loge du gardien → salle de repas
- Mobilier 2020
- Matériel informatique (logiciels + postes informatiques)
- Serveur
- 1 véhicule de service

BUDGET PRINCIPAL 2020

Recettes d'investissement (réelles)



FCTVA (15 000 €)



Investissements supportés par :

- L'excédent d'investissement reporté (287 461 €)
- Pas d'affectation de résultat prévue
- Pas d'emprunt



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

BP 2020

AEP MUTUALISÉ

P.P.I. EAU POTABLE (en € HT)

	2020	2021
ALBRET	2 259 780	1 631 500
BROME	1 107 653	425 000
NORD DE MARMANDE	2 037 500	885 000
NORD DU LOT	3 242 459	2 179 200
SUD DU LOT	3 154 653	2 112 000
PENNE - FUMEL -TOURNON	769 700	1 320 250
VSL - BIAS	2 665 527	1 241 775
PORTE DES LANDES	3 246 699	1 957 810
MAS D'AGENAIS - SUD MDE	833 500	520 500
EAU47	3 618 870	2 500 000
Total annuel	22 936 341	14 773 035
Total PPI	37 709 376	

AEP MUTUALISÉ - Fonctionnement

Comptes	INTITULÉS	Exercice 2019		Propositions
		Budget	Réalisé	Budget 2020
011	Charges à caractère général	1 489 638	1 165 988,19	1 214 732
65	Autres charges de gestion courante	24 000	20 000,33	36 000
66	Charges financières	987 425	979 731,02	927 998
67	Charges exceptionnelles	40 000	14 690,37	37 200
022	Dépenses imprévues	188 505	0,00	150 000
023	Virement à la section d'investissement	6 260 671	0,00	8 511 795
042	Opérations d'ordre	5 313 815	5 179 284,43	5 263 000
TOTAL DES DEPENSES		14 304 054	7 359 694,34	16 140 725

Comptes	INTITULÉS	Exercice 2019		Propositions
		Budget	Réalisé	Budget 2020
70	Vente de produits finis, prestations de services	2 372 000	5 214 721,62	2 411 939
75	Autres produits de gestion courante	7 146 229	7 166 904,44	7 206 229
76	Produits financiers	100	124,11	100
77	Produits exceptionnels	38 760	157 877,81	20 100
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 363 457	4 363 457,72	6 167 963
042	Opérations d'ordre	383 508	383 507,86	334 394
TOTAL DES RECETTES		14 304 054	17 283,56	16 140 725

AEP MUTUALISÉ - Investissement

Comptes	INTITULÉS	RAR 2019	Propositions 2020	Total BP 2020
13	Remboursement subventions investissement	0	600 000	600 000
20	Immobilisations incorporelles (Frais insertion)	0	22 500	22 500
21	Immobilisations corporelles	1 554	40 352	42 086
23	Immobilisations	5 469 350	20 170 522	25 639 872
	Opérations financières	0	3 856 496	3 856 496
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0	334 394	334 394
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	251 565	251 565
TOTAL DES DÉPENSES		5 470 904	25 276 009	30 746 913

Comptes	INTITULÉS	RAR 2019	Propositions 2020	Total BP 2020
	Opérations financières	76 076	25 061 536	25 137 612
13	Subventions d'investissement reçues	49 736	45 000	94 736
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0	5 263 000	5 263 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	251 565	251 565
TOTAL DES RECETTES		125 812	30 621 101	30 746 913



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

BP 2020

AC MUTUALISÉ

P.P.I. ASSAINISSEMENT COLLECTIF (en € HT)

	2020	2021
ALBRET	1 596 520	704 400
BROME	1 199 151	151 000
NORD DE MARMANDE	1 119 403	318 800
NORD DU LOT	2 609 251	882 200
SUD DU LOT	2 086 600	210 000
PENNE - FUMEL -TOURNON	3 871 700	4 497 636
PORTE DES LANDES	9 280 532	3 924 152
MAS D'AGENAIS - SUD MDE	259 750	90 500
Total annuel	22 022 907	10 778 688
Total PPI	32 801 595	

AC MUTUALISÉ - Fonctionnement

Comptes	Intitulés	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
011	Charges à caractère général	940 000	820 149,06	973 825
65	Autres charges de gestion courante	154 500	107 570,35	154 500
66	Charges financières	594 600	568 884,06	497 355
67	Charges exceptionnelles	38 500	28 594,54	28 500
022	Dépenses imprévues	76 269	0	109 964
023	Virement à la section d'investissement	1 785 000	0	2 300 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 284 500	2 284 473,59	2 279 080
TOTAL DES DÉPENSES		5 889 519	3 809 671,60	6 343 224

Comptes	Intitulés	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
70	Vente de produits finis, prestations de services,	3 870 000	4 349 870,85	2 900 000
74	Subventions d'exploitation	0	223 054,00	0
75	Autres produits de gestion	0	0	1 575 000
77	Produits exceptionnels	137 300	386 668,56	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	530 719	530 719,20	532 102
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 351 500	1 351 461,96	1 336 122
TOTAL DES RECETTES		5 889 519	6 841 774,57	6 343 224

AC MUTUALISÉ - Investissement

Comptes	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
20	Immobilisations incorporelles	9 500	25 000	34 500
2111	Terrains	2 138	64 422	66 560
2313/15	Immobilisations	8 006 020	17 993 770	25 999 790
	Opérations non affectées	0	1 880 464	1 880 464
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0	1 336 122	1 336 122
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 701 343	1 701 343
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		8 017 658	23 001 121	31 018 779

Comptes	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
	Opérations financières	391 691	21 403 137	21 794 828
13	Subventions d'investissement reçues	4 650 924	592 604	5 243 528
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0	2 279 080	2 279 080
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 701 343	1 701 343
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 042 615	25 976 164	31 018 779



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

BP 2020

RÉGIE AEP

RÉGIE AEP - Fonctionnement

Compte	INTITULÉS	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 548 082	1 241 066,50	3 807 929
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 000	0	6 000
65	Autres charges de gestion courante	187 386	4 614,08	12 500
66	Charges financières	5 602	5 601,81	17 487
67	Charges exceptionnelles	12 545	7 753,07	21 000
014	Atténuation de produits	610 000	262 715,00	802 500
022	Dépenses imprévues	156 421	0,00	199 955
023	Virement à la section d'investissement	119 642	0,00	157 000
042	Opérations d'ordre de transfert	68 116	66 949,93	71 155
TOTAL DES DEPENSES		2 711 794	1 588 700,39	5 095 526

Compte	INTITULÉS	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		Budget	Réalisé	
70	Vente de produits, prestation de services	1 226	1 798 260,77	3 964 820
75	Autres produits de gestion	1 000	1 864,06	0
77	Produits exceptionnels	139 986	50,00	6 650
002	Excédent de fonctionnement reporté	912 582	912 582,41	1 124 056
TOTAL DES RECETTES		2 711 794	2 712 757,24	5 095 526

RÉGIE AEP - Investissement

Comptes	INTITULES	RAR 2019	Propositions 2020	Total BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	0	76 000	76 000
20	Immobilisations incorporelles	2 990	2 500	5 490
21	Immobilisations corporelles	169 497	262 200	431 717
23	Immobilisations en cours	855 822	705 299	1 561 121
020	Opérations financières	0	20 000	20 000
041	Opération d'ordre intégration des frais d'insertion	0	1 000	1 000
TOTAL DES DÉPENSES		1 028 309	1 067 019	2 095 328

Comptes	INTITULES	RAR 2019	Propositions 2020	Total BP 2020
	Opérations financières	1 094 000	930 173	2 024 173
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	71 155	71 155
TOTAL DES RECETTES		1 094 000	1 001 328	2 095 328

RÉGIE AEP – BP 2020

 Exploitation = hausse budgétaire (Territoire Albret)

 Masse salariale

 Charge d'exploitation

 Investissement

 Aménagement extérieur bâtiment Nérac

 Construction bâtiment Casteljaloux

 Nouveau serveur informatique

 Extension régie au 1^{er} janvier 2020 Albret (véhicules, ordinateurs, bureaux...)



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

BP 2020

RÉGIE AC

RÉGIE AC - Fonctionnement

Comptes	Intitulés	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		<i>Budget 2019</i>	<i>Réalisé</i>	
011	Charges à caractère général	1 464 702	1 059 169,58	2 063 869
012	Charges de personnel et frai assimilés	20 000	1 753,50	20 000
65	Autres charges de gestion courante	1 042 259	4 506,62	1 478 636
67	Charges exceptionnelles	22 944	2 899,14	15 500
014	Atténuation de produits	278 000	204 947,00	327 000
022	Dépenses imprévues	130 000	0,00	200 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0,00	49 153
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	13 940	13 939,91	53 390
TOTAL DES DEPENSES		2 971 845	1 287 215,75	4 207 548

Comptes	Intitulés	Exercice 2019		Propositions budget 2020
		<i>Budget 2019</i>	<i>Réalisé</i>	
70	Vente de produits finis, prestations services	1 636 000	1 957 144,23	2 200 000
75	Autres produits de gestion courante	500	1 243,28	500
77	Autres produits exceptionnels	622 730	531,30	622 730
002	Excédent de fonctionnement reporté	712 615	712 615,72	1 384 318
TOTAL DES RECETTES		2 971 845	2 671 534,53	4 207 548

RÉGIE AC - Investissement

Compte	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
	Opérations non affectées	0	14 000	14 000
21	Immobilisations corporelles	110 129	134 000	244 129
TOTAL DES DEPENSES		110 129	148 000	258 129

Compte	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
	Opérations financières	0	155 586	155 586
021	Virement de la section de fonctionnement	0	49 153	49 153
10	Dotations, fonds et réserves (affectation)	0	0	0
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	53 390	53 390
TOTAL DES RECETTES		0	258 129	258 129

RÉGIE AC – BP 2020

- 💧 Exploitation = budget en hausse (extension territoriale) :
 - Charges d'exploitation en hausse (matériel divers)
 - Charges de personnel en hausse (MIB)

- 💧 A mettre en œuvre à la fin des travaux (locaux Casteljaloux) :
 - Participation aux charges de fonctionnement nouveaux locaux (électricité, entretien, téléphonie...)
 - Participation au financement des investissements (proratisation nb abonnés eau/AC)



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

BP 2020

ANC

ANC - Fonctionnement

Compte	Intitulés	Exercice 2019		Propositions 2020
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 704 164	1 127 519,67	1 260 446
65	Autres charges de gestion courante	1 315 865	298,86	1 207 107
67	Charges exceptionnelles	29 400	4 940,36	12 300
022	Dépenses imprévues	24 000	0,00	50 000
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	5 047	5 044,72	4 675
TOTAL DES DEPENSES		3 078 476	1 137 803,61	2 534 528

Compte	Intitulés	Exercice 2019		Propositions 2020
		Budget	Réalisé	
70	Vente de produits finis, prestations services	666 000	662 062,32	716 000
74	Subventions d'exploitation	376 196	369 336,00	0
77	Produits exceptionnels	106 487	1 980,00	174 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 929 793	1 929 793,87	1 644 028
TOTAL DES RECETTES		3 078 476	2 963 172,19	2 534 528

ANC - Investissement

Comptes	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
21	Immobilisations corporelles	0,00	137 976	131 803
020	Dépenses imprévues	0,00	0	0
TOTAL DES DEPENSES		0,00	137 976	137 976

Comptes	Intitulés	RAR 2019	Propositions 2020	Total budget 2020
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	133 301	133 301
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 675	4 675
TOTAL DES RECETTES		0,00	137 976	137 976



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

BP 2020

SOLIDARITÉ

SOLIDARITÉ - Fonctionnement

Compte	Intitulés	Exercice 2019		Propositions 2020
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 550	0,00	1 550
012	Charges de personnel et frais assimilés	300	0,00	300
65	Autres charges de gestion courante	103 168	11 461,20	109 018
022	Dépenses imprévues	3 500	0,00	3 500
TOTAL DEPENSES		108 518	11 461,20	114 368

Compte	Intitulés	Exercice 2019		Propositions 2020
		Budget	Réalisé	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	14 000	14 140,31	14 200
74	Dotations, subventions et participations	3 400	3 370,39	3 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	91 118	91 118,57	97 168
TOTAL RECETTES		108 518	108 629,27	114 368

BP 2020 EAU 47 consolidés en €

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	4 929 030	4 929 030	413 031	413 031
Eau Potable mutualisé	16 140 725	16 140 725	30 746 913	30 746 913
AC mutualisé	6 343 224	6 343 224	31 018 779	31 018 779
Régie Eau Potable	5 095 526	5 095 526	2 095 328	2 095 328
Régie AC	4 207 548	4 207 548	258 129	258 129
Assainissement Non Collectif	2 534 528	2 534 528	137 976	137 976
Solidarité	114 368	114 368	0	0
TOTAL	39 364 949	39 364 949	64 670 156	64 670 156